

Commune de POULIGNEY-LUSANS

L'an deux mil DIX-NEUF, le quatorze janvier, le conseil municipal de la commune de Pouligney-Lusans s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du neuf janvier 2019, sous la présidence de M. HERANNEY François, Maire, pour une session ordinaire.

Présents : Mesdames Hélène ALBANESI, Sonia BORNE, Marie MORVAN et Patricia SIKORA; Messieurs Benjamin BARBIER, Philippe BONNOT, Jean-Marie BRAHIER, Didier EPAILLY, Thierry HENRY, François HERANNEY, Alain MAZOYER, Claude MESNIER et Christian VAUTHEROT.

Excusés : Madame Nathalie BARDAUX et Monsieur Yannick DEBOUCHE

Ordre du jour :

- Présentation de l'avancée des travaux de la salle multi-activités par Monsieur Froeliger
- Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 10 décembre 2018
- Autorisation d'engagement et mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget
- Mise à disposition à la CCDB des agents techniques
- Vente de gré à gré de petits bois
- Questions diverses :
 - ◆ Révision carte communale
 - ◆ SDIS
 - ◆ Vœux du maire
 - ◆ Assemblée générale de l'Elan
 - ◆ Commission de contrôle élection
 - ◆ Carte scolaire
 - ◆ Infos ONF
 - ◆ Raccordement internet : pratiques abusives
 - ◆ Fête foraine
 - ◆ Date du prochain conseil municipal

Intervention de Monsieur Froeliger, maître d'œuvre

Monsieur Froeliger représentant du cabinet d'architecte FFW est présent à la séance afin d'informer les membres du conseil municipal de l'avancée de la construction de la salle multi-activités.

Les entreprises de terrassement et gros œuvre ont présenté des avenants en plus-value qui ont été refusés par le maître d'œuvre.

Concernant les autres entreprises, il n'y a pas de demandes particulières.

Le bâtiment devrait être hors d'eau hors d'air d'ici fin avril, début mai.

La commune souhaite que les travaux soient terminés à la fin décembre.

La demande de raccordement électrique sera faite très prochainement ainsi que la demande de ligne téléphonique et internet.

Les subventions notifiées seront versées, d'autres sont encore en attente ; le prêt à court terme de 800 000 € engagé par la commune permettra de régler les factures dans l'attente de versement des subventions et du retour du FCTVA.

Les membres présents du Conseil Municipal adoptent le compte-rendu de la séance du 10 décembre 2018 avec

13 voix pour
0 voix contre
0 abstention

Ouverture de séance

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Madame Hélène Albanesi est désignée secrétaire de séance.

2019-01 : Autorisation d'engagement et de mandatement des dépenses d'investissement

Afin de faciliter le règlement des dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2019, et de pouvoir faire face à des dépenses imprévues et urgentes, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits inscrits au budget 2018, à savoir :

- Chapitre 20 : 78 362.72 €
- Chapitre 21 : 243 198.00 €
- Chapitre 23 : 1 396 455.00 €

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à se prononcer sur cette possibilité.

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, les membres présents du conseil municipal décident avec :

13 voix pour

0 voix contre

0 abstention

- ✓ D'autoriser, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2019, le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit la somme maximum de 429 503.93 €.

2019-02 : Vente de gré à gré de petits bois

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, suite à une maladie (scolyte) sur les bois de la forêt communale, il est nécessaire d'abattre et de vendre les petits bois dans les conditions passées entre l'ONF et les acheteurs concernés.

La vente de gré à gré, dans le cadre de la contractualisation des petits bois résineux concerne environ 500 m3 provenant de diverses parcelles de la forêt communale :

- Trituration résineuse
 - 1^{er} choix à 42€ la tonne
 - DCL à 30€ la tonne
- Billons de sciage aux cours prévisionnels de
 - Billons secs à 35€ par m3
 - Billons verts de 59 à 83 € par m3 pour l'épicéa et de 54 à 77€ par m3 pour

le sapin

- Les prix indiqués sont valables pour la tranche en cours à date de réception.

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, les membres présents du conseil municipal décident avec :

13 voix pour

0 voix contre

0 abstention

- ✓ D'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'engagement de vendre de gré à gré, dans le cadre de la contractualisation de bois, les produits en provenance des parcelles de la forêt communale touchées par la tempête, aux conditions passées entre l'ONF et les acheteurs concernés.

2019-03 : Mise à disposition à la CCDB des agents techniques

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriales,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Considérant

- ✓ que l'absence sur place de personnels de la Communauté de Communes du Doubs Baumois ne permet pas la prise en charge des tâches techniques à effectuer,
- ✓ la possibilité de recourir ponctuellement à des agents de la commune de Pouligney-Lusans ;

Le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer avec la CCDB, une convention de mise à disposition de deux agents techniques de la commune.

La convention précisera, conformément à l'article 4 du décret susvisé, les conditions de mise à disposition des fonctionnaires concernés, la nature et le niveau hiérarchique des fonctions qui leur sont confiées, leurs conditions d'emploi et les modalités de contrôle et d'évaluation de leurs activités.

Le projet de convention sera soumis à l'avis préalable de la Commission Administrative Paritaire par la commune ainsi que l'accord écrit des agents.

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, les membres présents du conseil municipal décident avec :

13 voix pour

0 voix contre

0 abstention

- ✓ D'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition des agents techniques de la commune avec la Communauté de commune du Doubs Baumois.
- ✓ De prendre toutes les dispositions nécessaires au bon fonctionnement de cette convention.

Questions diverses

Révision carte communale

La commune de Pouligney-Lusans actuellement en zone blanche, devra être rattachée au Scot du Doubs Central ; 2019 sera consacré au diagnostic de toutes les communes concernées afin d'être en conformité avec le Scot du Doubs Central.

Les « dents creuses » seront privilégiées à la construction.

SDIS

Les conseillers départementaux du Doubs ont adopté une motion destinée à alerter les pouvoirs publics sur la fragilisation de l'activité du Service Départemental d'Incendie et de Secours au regard de l'augmentation de ses charges et des difficultés rencontrées (interventions plus nombreuses, épuisement des équipes, augmentation du coût du carburant qui représente 31% pour les véhicules du SDIS par rapport à 2017).

Les membres du conseil municipal se prononcent favorablement à l'adoption de cette motion.

Vœux du maire

Samedi 26 janvier à 10h30 à la salle des associations.

Les billets et courriers seront distribués dans les boîtes aux lettres cette semaine.

Assemblée générale de l'Elan

L'assemblée générale de l'association se déroulera à la salle des associations le vendredi 1^{er} février à 20h00 suivi d'un verre de l'amitié.

Plusieurs dates sont d'ores et déjà définies : le vide grenier le 7 avril et le nettoyage de printemps le 23 mars avec intervention du SYTEVOM sur le sujet du tri.

Commission de contrôle élection

Le répertoire unique a été mise ne place, les administrés peuvent s'inscrire directement tout au long de l'année en tenant compte des échéances des différents scrutins.

Une commission de contrôle a été créée avec les membres suivants : Benjamin Barbier, représentant du conseil municipal, Jacky Clerc, déléguée du Tribunal de Grande Instance et Frédéric Sikora, délégué de l'administration. Elle vise à vérifier la conformité des inscriptions et radiations opérées par le Maire.

Carte scolaire

A partir de septembre 2019, la nouvelle carte scolaire sera mise en place, les enfants de Laissez et Sechin seront accueillis à Roulans, les enfants du Val de Roulans à St Hilaire (4 classes) et les enfants de le Puy à Pouligney-Lusans (5 classes).

Les parents des enfants concernés par ce changement ont été rencontrés par la communauté de communes.

L'école de Pouligney-Lusans conviera les enfants et parents à venir découvrir les lieux et le fonctionnement de l'école.

Infos ONF

Le fonctionnement de l'ONF évolue ; A ce titre, des discussions sont en cours afin que l'ONF encaisse directement toutes les sommes des ventes de bois et reverse la part à chaque commune, déduction faite des frais de garderie.

Par ailleurs, une réflexion de réorganisation des tirages est en cours afin de se calquer sur les territoires des communautés de communes.

Raccordement internet : pratiques abusives

Des pratiques abusives ont été détectées lors de l'installation de la fibre, à savoir des frais de raccordement demandés par les techniciens.

Le syndicat mixte Doubs Très Haut Débit demande à ce que les personnes victimes de ces abus le signalent afin d'identifier les prestataires mal intentionnés.

Fête foraine

Les forains rencontrés par les élus proposent d'installer la fête sur la place du village le 24 et 25 août avec auto-tamponneuses, pêche aux canards, trampolines, bonbons...

Date de la prochaine séance du conseil municipal

La prochaine séance du conseil municipal se tiendra le 18 février à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h30.

RÉCAPITULATIF :

Délibérations :

| |
|---|
| 2019-01 : Autorisation d'engagement et de mandatement des dépenses d'investissement |
|---|

| |
|---|
| 2019-02 : Vente de gré à gré de petits bois |
|---|

| |
|--|
| 2019-03 : Mise à disposition à la CCDB des agents techniques |
|--|

Sujets abordés :

| |
|--|
| 01/01 : Révision de la carte communale |
| 01/02 : SDIS |
| 01/03 : Vœux du maire |
| 01/04 : Assemblée générale de l'ELAN |
| 01/05 : Commission de contrôle élection |
| 01/06 : Carte scolaire |
| 01/07 : Infos ONF |
| 01/08 : Raccordement internet |
| 01/09 : Fête foraine |
| 01/10 : Date de la prochaine séance du conseil municipal |